

**Avis adopté**

Séance plénière du 12 avril 2023

*Prévention de la perte d'autonomie liée au vieillissement*

**Déclaration du groupe Outre-Mer**

La succession des rapports depuis 20 ans, fait apparaître les mêmes constats sur le vieillissement et ses conséquences. L'allongement de l'espérance de vie est, certes, un progrès majeur, toutefois, notre société éprouve toujours la plus grande difficulté à répondre aux enjeux économiques et sociaux de la prévention de la perte d'autonomie et de la prise en charge des personnes âgées.

Les scandales dans certains Ehpad de ces derniers mois rappellent combien les politiques publiques et même notre société appréhendent difficilement la perte d'autonomie des personnes âgées.

Comme le rappelle cet avis, dans les Outre-mer, à horizon 2030, les Antilles et La Réunion feront partie des territoires français les plus concernés par le vieillissement démographique. A titre d'exemple, la Guadeloupe et la Martinique compteront plus de personnes âgées que de jeunes.

Dans ces territoires, la question du vieillissement et de la perte d'autonomie est d'autant plus préoccupante que le contexte socio-économique est déjà fortement dégradé. En effet, le taux de chômage élevé, la faiblesse des revenus et le nombre croissant de bénéficiaires de prestations sociales révèlent le faible niveau de ressources des populations ultramarines. Cette précarité est plus significative chez les personnes âgées où les bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées est 7 fois plus élevé que dans l'Hexagone.

La paupérisation de cette population s'accroît davantage si on tient compte du coût plus élevé des soins ce qui inévitablement, dissuade beaucoup d'entre-eux à se soigner.

De plus, à ces difficultés, s'ajoute la faiblesse du système de soins qui se caractérise par une offre de santé restreinte, des établissements hospitaliers financièrement asphyxiés ou encore par le déficit des professionnels médicaux, paramédicaux et des aidants formés.

Enfin, l'offre d'hébergement apparaît globalement ou insuffisante ou vétuste ou inexistante comme à Mayotte. Ces écarts sont plus marqués pour les capacités d'accueil en EHPAD.

« Le vieillissement de la population aura des conséquences plus ou moins positives selon les choix politiques qui seront faits » mais à conditions que le Gouvernement et les Collectivités mobilisent les leviers à court terme. Parmi lequel, l'intégration de l'habitat, de l'urbanisme, de la mobilité, de la culture, du sport dans la prévention de la perte d'autonomie.

Ensuite, au-delà du traitement des parcours de santé des personnes âgées, il convient d'insister aussi sur la revalorisation des métiers et des conditions de travail des professionnels de l'accompagnement dans la prévention de la perte d'autonomie tout autant que la formation des aidants.

Le groupe des Outre-mer a voté cet avis.